



## Informations générales et règlements

SVP lire attentivement ce qui suit

### Horaire d'opération

- Camp de jour: du lundi au vendredi de 9h30 à 15h30 à moins d'avis contraire.
- Service d'accueil : lundi au vendredi de 7h00 à 9h30 puis de 15h30 à 18h00.

### Modalités de paiement

- Aucun remboursement ne sera fait après le 24 février 2025. En cas de **remboursement avant le 24 février**, une pénalité de 50\$ ou 10% (la plus petite somme des deux) sera exigée. Après cette date, des notes de crédit, valides pour un an, seront émises. Pour toute demande d'annulation, vous devez aller télécharger le formulaire « Demande d'annulation » sur notre site internet et nous l'acheminer par courriel ou le remettre au coordonnateur du camp de jour.
- Les paiements par virement Interac sont privilégiés. Ceux-ci peuvent être effectués à l'adresse courriel suivante : [paiement@loisirsteclair.org](mailto:paiement@loisirsteclair.org). La réponse à la question de sécurité vous sera transmise lors de la facturation.
- Si vous avez émis un chèque et que celui-ci nous est retourné avec la mention « **Provisions insuffisantes** », il devra être remplacé dans les plus brefs délais **par de l'argent comptant** et des frais de \$10 seront aussi appliqués.
- Pour les personnes qui désirent payer en argent comptant ou par carte de crédit, elles devront prendre rendez-vous avec un membre de la direction.
- Tout dossier non conforme engendre un risque de renvoi. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les frais de camp de jour soient **acquittés à temps**.
- Pour recevoir un relevé 24 indiquant le total des frais payés pour chaque enfant ayant fréquenté le camp de jour et/ou le service d'accueil, il faut obligatoirement avoir complété le verso de la fiche d'inscription (ces informations demeureront confidentielles). Ce reçu officiel vous permet de demander un crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde du ou des enfants. Si vous déménagez, SVP nous en informer avant le 31 janvier 2026.

### Entrée des enfants

- L'entrée des enfants est située au 8695 rue Hochelaga bureau 201

Afin d'éviter les bousculades, les disputes et les accidents, les jeunes ne fréquentant pas le service d'accueil sont priés de se présenter au camp **seulement 5 minutes avant le début des activités**. Nous ne sommes pas responsables des enfants avant le début du camp, soit avant 9h30 et après le camp, soit après 15h30, à l'exception des enfants fréquentant le service d'accueil.

### Service d'accueil

- **Application HOP-HOP** : Il est obligatoire d'installer cette application. C'est totalement gratuit. Ça va nous permettre de préparer votre enfant avant votre arrivée. (Voir la vidéo de démarrage – <https://www1.hophop.ca/fr/> )
- Pour les usagers qui désirent utiliser le service d'accueil ponctuellement, les frais de \$5 sont payables au préposé à l'accueil **avant** l'utilisation.
- **Le service d'accueil ferme ses portes à 18h00**. Des frais de **1\$ par minute** vous seront facturés en cas de retard et ce, dès le premier retard. Vous pourrez payer ces frais directement au responsable du service d'accueil, en argent comptant.

### Départ et absence

**Si un enfant a un rendez-vous médical prévu durant les heures d'opération du camp de jour, nous vous prions de le garder avec vous pour toute la durée de la journée afin d'éviter les désagréments qu'un horaire atypique peut causer sur le bon fonctionnement du camp de jour.**

- Pour le service d'accueil, l'enfant n'est pas autorisé à quitter seul sans l'autorisation préalable des parents. Par mesure de sécurité, les noms des personnes autorisées à venir chercher votre enfant doivent nous être fournis sur l'application Hop-Hop. Si une personne étrangère au camp de jour doit venir chercher votre enfant, veuillez en aviser le personnel.
- Les parents doivent téléphoner au centre pour aviser le personnel de l'absence d'un enfant. **Veuillez prendre note que dans le cas contraire, aucun appel ne sera placé de la part de l'animateur afin de valider l'absence de l'enfant.**

### Communiquer avec nous

Pour nous joindre, **514-354-0390**. Nous possédons un répondeur téléphonique. Donc, si vous désirez des informations ou si vous voulez nous aviser d'une absence, d'un retard ou autre, veuillez nous laisser un message.

Vous pouvez aussi nous joindre via notre page Facebook ou par courriel à [infos@loisirsteclair.org](mailto:infos@loisirsteclair.org).

### Tenue vestimentaire et sac à dos

- L'enfant doit porter obligatoirement une tenue confortable pour l'intérieur et l'extérieur peu importe la température. Pour les activités intérieures, la sécurité et le confort, les enfants doivent porter des espadrilles (**pas de sandales ni de souliers plateformes**).
- L'enfant doit toujours avoir en sa possession un sac à dos contenant : un manteau chaud, gants, tuques, foulard, bottes ainsi qu'un lunch froid. Le tout doit être bien identifié.

### Maladie

- Les parents doivent nous aviser si un enfant a une maladie ou une allergie quelconque.
- Aucun enfant **malade** (fiévreux, contagieux, etc.), ne peut être admis au camp de jour et/ou au service d'accueil. Nous vous prions de les garder à la maison sinon il sera retourné à la maison. Si votre enfant a des poux, prière de nous en informer.
- Si un moniteur constate qu'un enfant est malade, il avisera les parents afin que ceux-ci viennent le récupérer.
- Le moniteur a le droit d'administrer un médicament à un enfant avec **une autorisation parentale écrite** seulement. De plus, le médicament doit être muni d'une prescription médicale originale et récente (nom de l'enfant, nom du médicament, dosage heure et durée d'administration)
- Les membres de l'équipe d'animation détiennent une formation en RCR/premiers soins et sont aussi aptes à administrer l'Épipen.

### Sorties

- La ponctualité est obligatoire et il est de la responsabilité du parent de s'assurer que l'enfant soit au camp de jour à l'heure indiquée. Aucune tolérance pour les parents qui viendront porter leurs enfants directement en sortie.
- À la suite d'une sortie, veuillez attendre les consignes de l'équipe des Loisirs Ste-Claire avant de récupérer vos enfants.



### Repas et collation

- Les lunchs doivent être placés dans le sac à dos de l'enfant. Aucun contenant de verre n'est toléré et les repas chauds ne sont pas permis... il n'y a pas de four à micro-ondes dans les parcs ou à la piscine...
- Prévoyez deux collations par jour.
- Votre enfant doit obligatoirement avoir sa gourde (bouteille) d'eau.
- Des **enfants allergiques aux arachides et aux noix** fréquentent nos camps de jour. Pour leur offrir un environnement sécuritaire, il est souhaité, dans la mesure du possible, de ne pas donner à votre enfant des aliments qui contiennent des arachides ou des noix. Ce geste serait grandement apprécié.

### Sécurité

- Conformément aux normes de l'association des camps du Québec, les ratios seront respectés.
- L'organisme met tout en œuvre pour offrir un cadre sécuritaire et adapté pour la pratique des activités. Vous devez tout de même être conscient qu'il existe certains risques inhérents à la pratique de certaines activités.
- Il est strictement interdit aux parents d'entrer et de circuler dans les centres.

### Indiscipline et prévention de la violence

- L'intimidation, la violence verbale et/ou physique ne sont pas tolérées au camp de jour... ni de la part des enfants, ni de la part des parents, ni de la part de notre personnel
- Un enfant impoli, violent, indiscipliné ou turbulent qui ne respecte pas le code de vie, sera réprimandé de la façon suivante :
  1. Avertissement verbal par l'animateur et, si nécessaire, suivi avec le(s) parent(s) ou tuteur.
  2. Rencontre avec le(s) parent(s) ou tuteur et un membre de la direction.
  3. Avertissement écrit, rencontre avec le(s) parent(s) ou tuteur et suspension d'un jour.
  4. Expulsion (avec remboursement proportionnel au nombre de semaines d'activités restant moins les frais d'administration).
- Un parent violent, irrespectueux ou menaçant envers le personnel, un enfant ou un autre parent recevra un avis verbal du coordonnateur. En cas de récidive, un avis écrit d'interdiction d'accès au camp de jour sera émis.

### Code de Vie

- **Respect de soi** (ex : porter des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées, ne tolérer aucune forme de violence d'intimidation)
- **Respect des autres** (ex : employer un langage poli et respectueux envers, ne pas briser le bien d'autrui)
- **Respect du groupe** (ex : favoriser un climat d'appui mutuel et de solidarité)
- **Respect du matériel** (ex : ne pas détruire ou endommager le matériel et l'équipement mis à votre disposition.)
- **Respect de l'environnement** (ex : ne pas laisser traîner ses déchets, tenir les lieux propres et en bon état)
- **Respect des mesures sanitaires** (ex : se laver les mains, ne pas partager son lunch, jeter son mouchoir dans les poubelles, etc.)

- Une technicienne en éducation spécialisée au sein de notre équipe d'animation. Celle-ci peut être appelée à intervenir auprès des enfants. Elle est aussi en support à l'équipe d'animateurs au quotidien.
- **Important!** Si votre enfant a reçu une feuille de route, il est important que vous en preniez connaissance et en assuriez un suivi auprès de l'animateur de votre enfant.
- **N'oubliez pas que les clubs de vacances sont constitués d'animateurs... ils ont tous une formation DAFA (Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) exigée par la Ville de Montréal MAIS... ils ne sont pas des intervenants!**

### Autres règlements

- Tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone, tant à la maison qu'au travail doit être communiqué aux responsables.
- Nous ne sommes pas responsables des pertes et des vols.
- La gomme à mâcher est tolérée tant qu'elle demeure dans la bouche et qu'elle soit jetée dans la poubelle et non sur les planchers ou sous les tables et chaises.
- **L'argent de poche est interdit au centre en tout temps, les bijoux et les vêtements chics sont à éviter.**